

Procès verbal du
Conseil d'Etablissement
7 avril 2011 à 18 h

Présents :

Mmes Guelzim (ép Mouline), Kriem (ép Mouline), MM. Bouri et Mamou, représentants des parents d'élèves ;

Mmes De Toledo et Descombes, MM. Hillairet, Potier, Courbon, Vefour représentants des enseignants ;

Mme Bensalah et M. Maachou, représentants des personnels de service et administratif ;

MM El Bekri El Alaoui et Guessous, représentants des élèves ;

M. Bertrand, Proviseur ; Mme Schmitt, Proviseur-adjoint ; Mme Bailly, agent comptable ; Mme Ennouari, gestionnaire ; Mme Poly, coordonnatrice pédagogique ; M. Prudhon, directeur de l'école primaire.

Absents :

M. Guinez, Conseiller culturel adjoint ;

M. Adam, directeur de l'Institut Français de Rabat.

Excusée :

Mme Squali, représentante des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le vote du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 15 novembre 2011 est adopté avec les quelques modifications proposées par M. Bouri.

Les membres du Conseil observent que les versions définitives des trois PV, adoptés en retard le 15 novembre 2011, n'ont pas encore été communiquées.

1. Questions diverses

a. Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Confirmation de l'augmentation des frais de scolarité

M. Bertrand explique que toutes les associations de parents d'élèves de l'OSUI avaient été conviées le 5 février dernier à Casablanca par M. Deberre, Directeur général de la MLF pour que leur soient présentés certains aspects de l'association, et les augmentations des frais de scolarité prévues pour 2011-2012, afin que les associations de parents puissent les transmettre aux parents de chaque établissement. M. Bertrand cède la parole à M. Mamou en ce sens.

M. Mamou rapporte que M. Deberre avait annoncé qu'une augmentation de 16% serait nécessaire afin d'assurer l'équilibre financier de l'OSUI mais que cette augmentation avait tout de même été ramenée à 8,5% pour cette année.

M. Bertrand rappelle que les justifications ont été données lors de cette rencontre du 5 février pour l'ensemble des établissements de l'OSUI. Et la direction générale a d'ailleurs pris en compte les remarques puisqu'e l'augmentation pour l'an prochain sera limitée à 7,5 % pour l'OSUI, ce qui étale donc le déséquilibre sur plusieurs années.

Relocalisation de l'établissement

M. Bertrand explique que la direction générale de la MLF juge que les relations avec l'APEAM n'offrent pas les conditions favorables pour communiquer à propos du projet de relocalisation.

M. Mamou fait part des interpellations nombreuses des parents, qui souhaitent obtenir des informations à ce sujet. Il avait d'ailleurs été convenu que l'Administration fournisse une fiche descriptive du projet pour les parents. L'APEAM souhaite éviter de retomber dans les difficultés qui s'étaient présentées lors de la construction du site des Zaërs.

M. Bouri juge qu'il s'agit là d'une remise en cause des décisions prises auparavant.

Création d'un fonds de solidarité

M. Bertrand rappelle que cette création avait été reportée lors de sa présentation au conseil d'Établissement extraordinaire, afin que l'APEAM puisse continuer à préparer son propre projet. Suite à diverses réunions, l'hypothèse retenue est celle d'une prise en charge totale du fonds de solidarité par l'APEAM, sans que l'établissement y soit associé.

Séminaire annuel de la MLF

M. Bertrand explique que, cette année, le séminaire annuel de la MLF aura lieu à Marrakech (du 18 au 21 avril), et que les présidents des associations de parents d'élèves seront conviés à la première journée du séminaire.

M. Mamou remercie la MLF pour cette invitation, souhaite la bienvenue au Maroc aux cadres de la MLF qui arriveront du monde entier, et souhaite plein succès à cet événement.

Commission Budget

M. Bouri regrette que la Commission Budget n'ait pas été convoquée cette année.

M. Bertrand explique que la Commission Budget n'est plus réunie depuis le début de cette année scolaire, et ne le sera pas que tant les conditions adéquates ne le permettront pas.

M. Bouri propose que la Commission permanente soit, elle, réunie : elle pourrait traiter de ces questions.

M. Bertrand rétorque qu'il n'y a pas obligation statutaire de réunir cette commission permanente.

M. Mamou déplore le changement d'attitude de l'établissement, et le manque de compréhension de la MLF.

b. Questions diverses des enseignants

Recrutements et mutations des personnels enseignants

Les représentants des enseignants souhaitent obtenir des éclaircissements sur les procédures de recrutement et de mutation.

M. Bertrand rappelle que cela ne relève pas de la compétence d'un Conseil d'Établissement. En tout état de cause, la liste des postes disponibles en détachement est présentée sur le site de la MLF, et celle des postes disponibles en recrutement local à l'OSUI est disponible par affichage dans tous les établissements de l'OSUI. Et il convient de considérer qu'il s'agit de postes susceptibles d'être vacants. Il est encore trop tôt pour connaître la liste définitive des postes réellement vacants dans notre établissement.

M. Bertrand poursuit en expliquant l'orientation prise par la MLF, et l'OSUI en général, selon laquelle la part des enseignants en détachement sera peu à peu réduite, au profit de celle des enseignants en recrutement local. Il sera alors nécessaire de développer des dispositifs de formation initiale et continue pour les enseignants. C'est déjà le cas depuis un an et demi dans les écoles primaires de l'OSUI, où les directeurs titulaires du CAFIPEMF ont mis en place des visites-conseils et des ateliers de travail aux enseignants non titulaires.

Pour le secondaire, il sera établi un réseau d'enseignants référents pour chaque discipline.

Postes de correspondants territoriaux

Les représentants des enseignants souhaitent des renseignements sur ces postes et les critères de sélections de ces enseignants.

Le réseau d'enseignants référents OSUI permettra la formation et l'accompagnement des collègues dans chaque discipline. Les modalités de recrutement sont déterminées par l'Inspection Générale. Pour l'heure, trois disciplines devraient pouvoir être pourvues d'un enseignant référent : SVT, anglais, et français.

Mme Descombes rappelle que M. Deberre, lors de la conférence du 28 mars, avait expliqué que ces postes peuvent être ouverts aux enseignants non titulaires.

M. Bertrand confirme que ces postes seront attribués en fonction des compétences des enseignants, et non en fonction de leur statut.

Réforme du lycée

Les représentants des enseignants demandent des précisions quant aux implications de cette réforme dans l'établissement.

M. Bertrand indique que cela pourra être possible après la réunion du conseil pédagogique, et renvoie ce point au Conseil d'Établissement du 3^{ème} trimestre.

2. Présentation du budget

a. Présentation du compte financier 2009-2010

Mme Bailly expose les résultats du compte financier.

Les recettes ont enregistré une plus-value de 764 843 dhs, due aux droits de première inscription.

Les dépenses se répartissent ainsi : 13,3 % des dépenses sont consacrées au fonctionnement ; 6,05% au loyer ; 0,88% aux équipements et investissements pédagogiques ; et 80,77% à la masse salariale.

Le budget avait été présenté en équilibre, mais, malgré la plus-value sur les droits de première inscription, un déficit de 690 461 dhs est enregistré.

Mme Bailly ajoute qu'il n'y pas lieu d'être surpris de constater la part importante du budget dévolue à la masse salariale, car c'est le propre des établissements scolaires de produire de la transmission du savoir à partir des enseignants.

M. Bouri demande si le bilan et le Compte des Produits et Charges de l'année en cours seront présentés, ce qui serait nécessaire au nom d'une transparence de bon aloi.

M. Bertrand répond par la négative, expliquant que les conditions n'ont pas été réunies cette année pour permettre de convoquer la Commission Budget, et que la transparence totale ne revêt pas de caractère d'obligation réglementaire, et que, compte tenu du refus des règles de fonctionnement de l'OSUI, les documents précis ne seront en conséquence plus fournis.

Mme Bailly précise que la transparence est là, mais que seuls les détails des comptes ne sont plus transmis, en raison des nombreuses suspicions exprimées malgré le visa apporté par un Commissaire aux Comptes sur les documents présentés.

M. Bouri explique qu'il ne s'agit pas de suspicion mais d'interprétation différente des chiffres. Il ajoute que les dirigeants de la MLF avaient promis une commission pour examiner le contentieux.

M. Bertrand rappelle que le contentieux n'existe pas, et que cela a été démontré lorsque le Président de l'APEAM avait été reçu à Paris par les dirigeants de la MLF, et que tous les documents demandés lui avaient été présentés. Le demande de l'APEAM selon laquelle le Conseil d'Établissement devrait pouvoir voter le budget de l'établissement ne correspond pas aux règles de fonctionnement de l'OSUI, ainsi que cela avait été rappelé par M. Deberre lors de la réunion du 5 février dernier devant les associations de parents d'élèves de l'OSUI.

M. Mamou insiste sur son souhait d'être constructif, et sa demande de transparence.

b. Présentation du budget 2011-2012

Mme Bailly poursuit en rappelant que M. Deberre avait annoncé une augmentation globale sur l'OSUI de 8,5% des frais de scolarité. Après avoir entendu les remarques des associations de parents d'élèves, il a abaissé l'augmentation à 7,5%, ce qui implique une contraction du fonds de roulement telle que les dépenses seront supérieures aux recettes de 1 782 410,67 dh.

Pour le groupe scolaire Malraux, l'augmentation s'élèvera en moyenne à 7,5 %, et sera différenciée selon le niveau, afin de moins pénaliser les familles ayant scolarisé leurs enfants depuis longtemps :

- en PS et MS : augmentation de 14% ;
- en GS : augmentation de 12,6% ;
- en élémentaire : augmentation de 9,49% ;
- au collège : augmentation de 6% ;
- au lycée : augmentation de 4%.

Les droits de première inscription se déclineront ainsi :

- élèves nouvellement inscrits : 35 000 dh ;
- élèves en fratrie en PS : 30 000 dh ;
- élèves en fratrie hors PS : 16 000 dh.

Les dépenses se répartissent ainsi : 11,65% des dépenses seront consacrées au fonctionnement ; 5,29% au loyer ; 1,10% aux équipements et investissements pédagogiques ; et 81,95% à la masse salariale. Cette masse salariale correspondra à 85% des recettes scolaires nettes.

Pour information, la part patronale de la pension civile des détachés est passée de 48% du salaire brut hors primes en 2006 à 68,72% en 2011, et devrait se stabiliser à 71% en 2012.

M. Bertrand demande s'il serait possible d'obtenir une visibilité à trois ans des augmentations.

Mme Bailly répond que la projection précise sera fournie au prochain Conseil d'Etablissement. A titre indicatif, on s'attend à 5 à 6 % d'augmentation pour le budget 2012-2013, et environ 4% pour le budget suivant. Là encore, une différenciation devait pouvoir être établie selon les niveaux de scolarisation.

Elle ajoute que les augmentations présentées paraissent énormes en pourcentage, mais en valeur, il s'agit d'une augmentation de 270 dh par mois en primaire, et de moins de 200 dh par mois au secondaire. Ce qui, ramené aux montants déboursés par les familles pour les cours particuliers, ne paraît pas excessif.

M. Bertrand rappelle que les établissements de l'AEFE augmentent leurs tarifs de 12% par an, et imposent, en plus des droits de première inscription, des droits annuels d'inscription, qui s'élèvent à 6 000 dh par an. L'AEFE recevait précédemment 60% de ses ressources de la part de l'Etat français. Cette année, cette part est ramenée à 50%. Et à terme, elle n'atteindra plus que 40%.

M. Bouri aborde un autre point et demande s'il est juste d'amortir une immobilisation sur 15 ans, alors que sa durée de vie dépasse cinquante ans, quand il serait possible de l'amortir sur une plus longue période. Il répète que l'APEAM souhaite être associée aux décisions, ainsi que c'était le cas jusqu'en 2003.

M. Mamou demande s'il pourra prendre le temps d'analyser les documents présentés ce soir, et d'envoyer ultérieurement questions et commentaires.

M. Bertrand répond favorablement.

La séance est levée à 19h.

Le secrétaire de séance

W.PRUDHON

Le Provisieur

P.J.BERTRAND